C0078

GESTION FINANCE FISCALITE FISCALITÉ

COMPRENDRE ET RÉDUIRE LA TAXE FONCIÈRE

2 JOURS (14 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

Optimiser la gestion de la taxe foncière dans le logement social

Les bailleurs sociaux doivent connaître leurs obligations déclaratives vis-à-vis de cette taxe, contrôler leurs avis d'imposition et appréhender les modalités de calcul de l'imposition qu'ils sont amenés à payer. Par ailleurs, plusieurs dispositifs permettent de la limiter : exonérations de longue durée pour les constructions neuves ou les acquisitions de logements sociaux, abattement de 30 % pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dégrèvements au titre de la vacance ou des travaux réalisés sur le patrimoine. À cet égard, il est essentiel pour le bailleur de chercher à bénéficier de ces dispositifs particuliers d'optimisation, et donc de bien connaître leur champ d'application et leurs modalités de mise en œuvre.

PUBLIC

Personne en charge de la gestion de la taxe foncière ou désireuse de connaître cet impôt.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

› définir le champ d'application de la taxe foncière
› identifier les opportunités offertes par la réglementation
› développer une compétence pratique à partir de méthodes et d'outils de décision et de gestion de l'information.

PÉDAGOGIE

L'animation repose sur des exemples, des cas pratiques, animés de façon interactive à partir des imprimés de déclaration.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Alexandre ZUBALSKI ou Nicolas MERLIN ou Guillaume VIEL, Consultants-formateurs spécialisés en gestion financière et comptable.

DATES DES SESSIONS INTER

les 1 et 2 février 2027 - Distanciel
les 3 et 4 juin 2027 - Distanciel
les 25 et 26 octobre 2027 - Distanciel
les 13 et 14 décembre 2027 - Distanciel
les 13 et 14 décembre 2027 - Présentiel à Paris

PRIX NET : **1 610 EUROS**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

anne.de-poulpiquet@afpols.fr - 06 61 15 23 39

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur.
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

Le champ d'application de la taxe foncière
- les principes de base (immeubles imposables, notion d'achèvement, etc.)
- les exonérations de 2, 15, 25 ou 30 ans : opérations visées et obligations déclaratives

Vérification des avis et de la base d'imposition
- mode de calcul des valeurs locatives cadastrales
- contrôle des locaux imposés

Abattements et dégrèvements
- pour les logements situés en QPPV
- pour vacance de logement
- pour les travaux d'accessibilité et d'aménagement des logements aux personnes en situation de handicap
- pour les travaux concourant à la réalisation d'économies d'énergie et de fluides
- pour les travaux prescrits par un plan de prévention des risques technologiques

Les réclamations et le contentieux : règles de procédure

Les taxes annexes à la TFPB
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- la taxe d'habitation
- la taxe foncière sur les propriétés non-bâties
- les taxes spéciales
- les taxes sur les logements vacants

Les nouveautés des dernières lois de finances.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.